
AJOUT DES TAUX DE TAXATION DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010

2010-03-89.3- Adoption règlement no 30-10- Ajout taux de taxation 2010

ATTENDU QUE le conseil a adopté son règlement de taxation no 28-10 le 1^{er} février 2010;

ATTENDU QUE certaines taxes devaient être ajoutées audit règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 1^{er} mars 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le règlement no 30-10 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement les ajouts suivants au règlement no 28-10;

Cours d'eau Gagnon- Branche 4 (Sirois) et 5 (Dionne)		6082.29\$
Conteneur :		
1.75 mètres cubes		455.66\$
Aqueduc –motel résidentiel	unité de base	.30
-ferblanterie	unité de base	.50
Égout –motel résidentiel	unité de base	.30
-ferblanterie	unité de base	.50

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement est adopté le **8 MARS 2010**.

L'avis public a été donné le **9 MARS 2010**.

Madeleine Lévesque
Directrice générale

Ghislaine Daris
Mairesse

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Madeleine Lévesque, directrice générale de la municipalité de Cacouna, certifie avoir publié le présent règlement aux endroits habituels, le 9 MARS 2010.

Madeleine Lévesque, Dir. gén.& Sec. trés.
